

Mandelieu-La Napoule

Conseil municipal : non à la décharge

Les élus mandelociens ont voté à l'unanimité une motion contre le projet de construction d'un centre de stockage des déchets ultimes. Mais le combat ne fait que commencer.



Le site de Barbossi, à la limite ouest de la commune de Mandelieu.

(Photo Patrick Clemente)

Tous réunis contre l'implantation d'un centre de stockage des déchets ultimes (CSDU) sur le site de Barbossi ! Personne, au conseil municipal de Mandelieu, qui se tenait mardi soir, ne voulait d'une décharge départementale sur la commune. Un CSDU même s'il est high tech, propre et discret, reste une décharge et le maire Henri Leroy a proposé une motion qui s'oppose catégoriquement au projet envisagé par le préfet des Alpes Maritimes. L'opposition a approuvé : *Bien sûr, je vais voter cette motion, toutefois je m'étonne que vous n'ayez pas été informés plus tôt et je souhaite qu'il ne soit pas*

trop tard pour faire machine arrière. Si vous laissez faire, vous ferez 162 autres maires heureux et 18 000 mécontents : les habitants de Mandelieu » ironisait Patrick Lafargue, conseiller municipal d'opposition.

Le maire a donc mis un terme aux rumeurs selon lesquelles il n'aurait pas été totalement opposé au projet qui sera piloté par le conseil général dont il est un des vice-présidents.

« Je crains le pire »

Mais une motion n'a pas valeur de veto : l'état peut imposer le choix du terrain. Le

site de Barbossi a beaucoup d'eaux : situé dans un secteur peu construit, assez vaste pour une emprise de 100 ha² proche de l'autoroute, il a tout pour plaire d'autant que les candidats ne sont pas nombreux.

« *Je crains le pire et le combat ne fait que commencer, je vais mettre dès lundi des registres ouverts à la mairie principale et dans les annexes du Caplinu et de La Napoule pour que les gens donnent leur avis. On aura besoin d'une très forte mobilisation de la population de Mandelieu et même des communes voisines.* » annonçait le maire.

Impôts locaux stables

Il y avait aussi des nouvelles plus rassurantes au menu des délibérations du conseil : les impôts locaux n'augmenteront pas cette année à Mandelieu. Les taxes d'habitation, foncière et professionnelle resteront aux mêmes taux (fixés par la commune) et seront calculées sur les mêmes bases (fixées par l'état) qu'en 2004.

Le taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères va même baisser (très légèrement) en passant de 8,79 % à 7,98 %.

Pierre VALET.